

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 23 janvier 2025

Délibération N° : 2025 - 01 - 04

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 17 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

**Nombre de conseillers** : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	12	15	15		

**Présents** : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Corentin PARENT, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

**Absentes excusées** : Aurélie VEN, Benjamin TREGUER et Christel ABGRALL.

Aurélie VEN a donné pouvoir à Benoît RIOU.

Benjamin TREGUER a donné pouvoir à Paul LAURENT.

Christel ABGRALL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

**Secrétaire de séance** : Thierry MAGUEREZ

**Secrétaire de séance adjoint** : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

### **OBJET : Emprunt**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la nécessité au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 200 000 euros pour la construction du pôle MAM/ALSH.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à contracter un emprunt de 200 000 euros auprès d'un organisme bancaire.

**DONNE** son accord pour signer tout document se rapportant à cet emprunt.

Le Secrétaire de Séance,  
Thierry MAGUEREZ

Le Maire,  
Bernard MICHEL

